

Éditorial

Arash Mohtashami-Maali

Numéro 136, été 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/40994ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mohtashami-Maali, A. (2007). Éditorial. *Liaison*, (136), 3–4.

Éditorial

ARASH MOHTASHAMI-MAALI

LE 15 MAI DERNIER, Hélène Derome démissionnait de la vice-présidence (section littéraire) de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). La raison de sa démission, d'après la lettre envoyée aux membres, était étrange. Elle avait fait partie d'un jury au Conseil des arts du Canada et les éditeurs membres de l'ANEL lui reprochaient les résultats du concours en question. Tous ceux et celles qui ont participé à un jury de subvention ou un jury de prix littéraire ou autre le savent : il y a toujours des mécontents, des gens qui appellent ou qui viennent vous voir pour vous annoncer que vous allez être sur une liste noire et qu'ils vous en doivent une !... Aussi regrettable et étonnant que cela puisse paraître à nos yeux, la nouvelle (qui n'en était pas une pour beaucoup de gens) la plus insolite dans la lettre émise par l'ANEL n'était pas la démission de madame Derome, mais le fait que le Conseil des arts avait changé les règlements entre le dépôt des dossiers pour le concours en question et l'examen par les jurys. En fait, ces derniers se trouvaient devant les faits accomplis et, désormais, dans une situation difficile.

Pour mieux comprendre tout ceci, voici un court historique de ce fameux concours qui va aider la compréhension du problème. Lorsque les milieux des arts canadiens se sont rassemblés, il y a deux ans, pour demander au gouvernement minoritaire libéral de doubler le budget du Conseil des arts du Canada, personne n'avait pensé au lendemain de la victoire. Une première promesse d'augmentation de 150 millions de dollars par le gouvernement libéral (qui allait être détrôné quelques mois plus tard) s'est vu réduite à une autre promesse du gouvernement actuel de 50 millions de dollars en deux ans lors de l'annonce du budget 2006. Les différents organismes qui ont participé aux campagnes de sensibilisation des politiciens ont donc eu deux fois la chance de crier victoire. Enfin, des changements s'annonçaient car le principal partenaire gouvernemental du milieu des arts, le Conseil des arts du Canada, allait avoir une augmentation historique de son budget, permettant d'apporter une certaine stabilité dans le milieu qui connaît des problèmes majeurs en matière de ressources financières et humaines.

C'est dans ce contexte, alors que le Conseil des arts bénéficiait d'un soutien énorme du milieu des arts, le 15 novembre 2006, qu'il annonçait la façon dont ces fonds allaient être attribués : 8,5 millions de dollars allaient aux artistes, le même montant était consacré à l'accès du public aux arts et les 33 millions restants allaient constituer ce qui a été nommé « l'initiative de supplément au fonctionnement ». Ce dernier volet devait aider les organismes artistiques et littéraires de tout le Canada (tous genres et langues confondus) à améliorer leur fonctionnement pendant deux ans. Bien entendu, il ne fallait pas rêver à des changements majeurs car, cette somme, d'après le CAC, ne représentait que 45 % des subventions annuelles. Cependant, pour pouvoir profiter de ce montant, il fallait soumettre un « projet » qui allait améliorer le fonctionnement de l'organisme. Toute personne

qui a déjà soumis une demande de subvention sait qu'il y a deux types de subventions : de fonctionnement et de projet. Les premières, une fois accordées, peuvent être utilisées pour les salaires, le loyer, les productions, les campagnes de promotion et toute autre activité liée au fonctionnement, alors que les subventions de projet ne permettent de réaliser qu'un seul projet. En général, elles ne permettent pas de payer de salaires, de loyer, d'acheter du matériel, etc. Le concept donc de soumettre un projet pour obtenir un supplément au fonctionnement était donc en soi singulier et discutable...

Un autre point était aussi douteux : la date limite. D'habitude, nous savons à l'avance (parfois, un an à l'avance) les dates limites pour les subventions de fonctionnement ou de projet. Au pire, on connaît la saison de la date limite ! Cette fois, on avait à peine un mois. Et le secteur de l'édition francophone avait sur les bras en plus du Salon du livre de Montréal, la subvention de fonctionnement habituelle au CAC... J'imagine que cela a été le cas pour tous les secteurs des arts car, après tout, personne ne chôme dans nos métiers. Un petit sondage réalisé autour de moi m'a laissé comprendre que la majorité des éditeurs ont eu une journée ou deux pour penser un tel projet et pour faire la demande de subvention. En quelques mots, notre partenaire qui-nous-veut-du-bien, nous a donné un jour ou deux pour étudier notre organisme, monter un projet, étudier les retombées à court et à long termes et soumettre en bonne et due forme une demande qui devait en même temps souligner tous nos besoins en matière de fonctionnement. Aussi contradictoire que cela ait pu paraître aux yeux de beaucoup de gens, plus de 858 organismes (sur 937 admissibles) ont fait une demande à ce concours et la somme totale demandée s'élevait à 95,6 millions de dollars. Devons-nous encore appeler cela une simple carence en matière de budget de fonctionnement ? On s'attendait quand même à des retombées. Le sens commun nous disait que nous allions recevoir une subvention correspondant à 45 % du budget annuel de fonctionnement. Ce qui, pour de petits organismes comme *Liaison*, peut être considéré comme majeur.

Les résultats de ce concours ont été annoncés, il y a très peu de temps, à quelques jours de la fin de l'année financière du gouvernement et du CAC en donnant aux bénéficiaires un an pour réaliser un PROJET. C'est seulement à ce moment, alors que les dés sont jetés, que nous apprenons, avec surprise, que seulement 13 millions des 33 millions de dollars ont été alloués aux organismes qui ont participé au concours. Entre le dépôt des dossiers et la rencontre du jury de pairs, le Conseil des arts a décidé qu'il fallait donner 22 millions de dollars aux organismes clés, décision qui n'a pas été annoncée au public concerné lors de l'ouverture du concours.

Que veut dire un organisme clé ? Le commun des mortels définira un organisme clé (au nombre de 67 à ce concours) par un organisme qui a une clé pour ouvrir les portes du

Conseil des arts et qui, ensuite, a le privilège de s'asseoir à une table et de négocier. Il est capable d'un tel exploit après le dépôt de son dossier et avant que les jurys de pairs ne se mettent à délibérer. Et cela, contre tous les principes que le CAC a chéris depuis 50 ans. Cependant, le Conseil des arts ne s'est pas arrêté à une telle définition écrite par les mauvaises langues et qui ne peut être justifiée devant tant d'organismes sans clé. On trouve aujourd'hui, dans le site du CAC, une définition en huit points d'une institution clé. Ironiquement, les sept premiers critères peuvent correspondre à un grand nombre d'organismes qui ont perdu leur clé ou qui l'ont oubliée quelque part. Par contre le 8^e vaut la peine d'être cité au complet. Une institution clé (IC) doit avoir des « revenus nettement supérieurs à la moyenne, des subventions nettement supérieures à la moyenne, un financement du Conseil des arts du Canada nettement inférieur à la moyenne ». Si je comprends bien, il s'agit là d'un organisme qui n'a pas les mêmes problèmes de fonctionnement que la revue *Liaison* ou le centre d'artistes de votre région (si vous en avez un). Je comprends parfaitement l'importance de ces organismes et la férocité de la compétition dans leur domaine (après tout, Canadian Opera Company est en compétition avec les plus grands opéras du monde et saurait utiliser 2,2 millions de dollars en deux ans pour mieux s'établir)... Vouloir les aider est aussi un beau geste... Mais, à un moment aussi critique? Apprendre que 67 compagnies ont raflé presque les 2/3 du montant et que les 791 organismes restants ont profité d'un tiers en dit long sur le nouveau processus qui a été mis sur pied pour ce concours et dont les règles du jeu n'ont pas été claires ou, disons, n'ont pas été respectées.

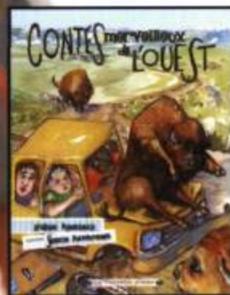
Le 1^{er} février 2007, la Coalition canadienne des arts, qui avait amorcé, il y a deux ans, une première campagne pour l'augmentation du budget du Conseil des arts du Canada, fait un autre appel à la mobilisation du milieu des arts. Cette fois, elle espère « rendre permanente l'augmentation accordée au Conseil des arts du Canada » et elle demande une injection supplémentaire de 100 millions de dollars. Mais, à nouveau, le Conseil des arts est mis hors équation. Je persiste à croire que notre expérience récente montre qu'il faut également agir auprès du Conseil des arts du Canada et obtenir l'engagement, en ce qui concerne l'avenir, d'un éventuel

investissement du gouvernement dans le budget du Conseil. Si un investissement de 33 millions de dollars en deux ans n'a pas permis au Conseil des arts d'aider la majorité des organismes de façon significative, mais a plutôt permis à ceux qui ont le vent dans les voiles de se démarquer encore plus de la « moyenne », comment peut-on espérer que la permanence de ces investissements changerait la situation des organismes qui sont dans le besoin. Le Conseil des arts a montré, comme le pense un grand nombre d'intervenants du milieu aujourd'hui, qu'il a besoin d'une réforme, qu'il a besoin de mieux comprendre la situation de nos milieux et des différents secteurs. À présent, alors que le CAC fête ses 50 ans, il aurait peut-être besoin d'une vision toute neuve en cadeau. Ne devrions-nous pas nous rassembler et lui en faire un?

Lorsque dans mon éditorial paru dans *Liaison* (numéro 132, été 2006), j'écrivais que le fait d'avoir obtenu une promesse d'augmentation du budget du Conseil des arts n'était pas une raison suffisante pour baisser les bras et laisser le Conseil agir seul, lorsque j'écrivais qu'il faut maintenant aller rencontrer les responsables du Conseil des arts et s'assurer que l'argent est investi correctement dans le milieu des arts... personne n'a réagi. J'ai même reçu quelques lettres des éternels optimistes m'accusant de négativisme. J'ai juste l'impression que seuls les organismes à clé ont écouté mes conseils et sont entrés sans frapper. Si j'avais un peu perdu confiance dans le Conseil des arts, aujourd'hui, à mon grand désespoir, je ne me sens plus seul dans ce sentiment dérangeant qui est de savoir que mon partenaire n'a pas une vision actuelle du milieu des arts.

Aujourd'hui, un grand nombre d'organismes, tels que l'ensemble des revues littéraires et artistiques, n'a pas profité de cette initiative. Aujourd'hui, un grand nombre d'organismes a reçu des sommes dérisoires pour monter des projets, sans pour autant pouvoir investir dans des ressources humaines..., dans leur fonctionnement. Aujourd'hui, l'initiative de notre premier partenaire pousse encore plus loin le milieu vers une saturation de ses ressources. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de demander de vrais changements. Et lorsque nous verrons ces changements prendre place, nous ne serons peut-être plus témoins du départ des personnes aussi dévouées que Hélène Derome.

Nouveautés pour les jeunes aux Éditions de la nouvelle plume



de Nadine Mackenzie,
illustré par Sharon Pulvermacher,
19,95\$



de Martine Noël-Maw
et collectif
7,95\$



de Martine Noël-Maw
et collectif
7,95\$

Pour commande et informations: www.nouvelleplume.com (306) 352-7435